

Parc national des Pyrénées

Orientation 1: Préserver les paysages remarquables

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

- Aider au maintien des structures et des éléments constitutifs du paysage (bâti, haies...)

[...]

Contributions attendues des communes

- Participent à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Relayent auprès des habitants les recommandations contenues dans les chartes paysagères ;
- S'investissent dans la mise en oeuvre des actions engagées ;
- Prennent en compte les paysages dans leurs documents de planification.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Met en oeuvre des études avec ses partenaires pour suivre l'évolution des paysages et définir les priorités thématiques et géographiques ;
- Participe à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Aide à la recherche de financements pour la mise en oeuvre des actions ;
- Diffuse et valorise l'information sur la qualité et l'évolution des paysages remarquables.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, CAUE, DREAL, DDT, DDTM, universités et laboratoires de recherche, Commissariat de massif des Pyrénées, stations de ski ...

Page 96 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2220

Auteur : Alicia Lambert

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 08-07-2024 19:12

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=987&id=2733&artlang=fr>

Parc national des Pyrénées

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:05